Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20261112-261113-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 12 novembre 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	14
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	9
Date de la convocation	:	6 novembre 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	18 novembre 2026
Date d'affichage	:	18 novembre 2026

Délibération N° 26-11-13

L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, M. LACAZE, M. GUERANGER, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.
Absents excusés : C. BANCHEREAU procuration à M. GUERANGER, S. BERTIN procuration à C. PEDRONO, C. DUBOIS procuration à M. LACAZE, A. LE NET procuration à E. CAILLER, L. BEAUGÉ procuration à M. RAULLINE,
Secrétaire de séance : P. RIVALAN

Objet de la délibération : Subvention « Arbre de Noël » des deux écoles au vu des effectifs de septembre 2026

Mme Michèle RAULLINE, Adjointe aux finances, rappelle au conseil municipal que lors du vote des subventions par délibération en date du 13 janvier 2026, il avait été accordé une subvention aux deux écoles au titre de l'arbre de Noël, à raison de 6.00 € par élève. Il faut donc réajuster au vu des effectifs réellement présents à la rentrée de septembre :

- Ecole publique « Aurelie Nemours » = 87 élèves x 6.00 € = 522.00 € (BP 2026 = 588.00 € pour 98 élèves)
- Ecole privée « Saint-Malo » = 77 élèves x 6.00 € = 462.00 € (BP 2026 = 426.00 € pour 71 élèves).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
-de voter la subvention « arbre de Noël » de l'année 2026 de la façon suivante :
* Ecole Publique « Aurelie Nemours » = 87 élèves x 6.00 € = 522.00 €
* Ecole Privée « Saint-Malo » = 77 élèves x 6.00 € = 462.00 €
-de verser ces deux montants aux deux associations de parents d'élèves, au C/6574.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 12 novembre 2026,

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)